
État détaillé des dons des citoyens de la commune d'Étampes
au 23 brumaire, lors de la séance du 9 frimaire an II (29
novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

État détaillé des dons des citoyens de la commune d'Étampes au 23 brumaire, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 347;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39605_t1_0347_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

membres de la Société populaire de Charolles vous y invitent. »

(Suivent 31 signatures.)

La Société populaire d'Étampes envoie à la Convention nationale l'extrait de son procès-verbal relatif aux traits de courage d'un sans-culotte nommé Donat, qui est descendu dans un puits pour en retirer un volontaire qui y était tombé, et qui a réussi à lui sauver la vie; cette Société envoie encore quatre états de dons faits par les sans-culottes du district d'Étampes, montant à 3,004 liv. 7 s., outre la remise de plusieurs lettres de prêtrise qui ont été brûlées.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi de l'adresse au comité d'instruction publique (1).

Suit la lettre de la Société populaire d'Étampes (2).

« Étampes, le 5 frimaire an II.

« Citoyen Président,

« La Société populaire d'Étampes fait passer à la Convention l'extrait de son procès-verbal d'hier (3) relatif à un trait de courage d'un sans-culotte qui ne surprendra pas la Convention, tant elle est accoutumée aux belles actions des républicains.

« Ci joint quatre états de dons faits par les sans-culottes du district d'Étampes, dons qui seront suivis de plusieurs autres.

« Vive la République!

« Baron DELISLE, président; GÉROSME, secrétaire. »

A.

Extrait des délibérations de la Société républicaine des sans-culottes d'Étampes, des 26, 29 vendémiaire, 6, 7, 9, 21 et 23 brumaire l'an II de la République une et indivisible (4).

Séances présidées par Couturier, représentant du peuple.

Les citoyens ont fait offrande des sommes et objets ci-après, pour être employés aux frais des mesures révolutionnaires, et les effets au service des armées :

La citoyenne Devernay, femme Des Blancs, a fait offrande de la somme de douze sols, ci..... 0 l. 12 s.

plus une paire de guêtres.

Le citoyen Boulemier a fait don de la somme de sept livres quatre sols en numéraire..... 7 4

La citoyenne Sibillon a fait don de plusieurs pièces de galon.

Le citoyen Le Libre a fait don de la somme de quatorze livres huit sols en numéraire..... 14 8

Le citoyen Clartau, maire a déposé plusieurs croix dites de Saint-Louis, remises à la municipalité, dont mémoire.

La citoyenne Bruère a fait offre en numéraire de la somme de..... 2 4

Le citoyen Chapeau a fait offrande en numéraire de la somme de..... 24 »

Les jeunes citoyennes de la commune ont fait don de la somme de soixante-dix livres en assignats..... 70 »

Le citoyen Girault a fait offre du produit de sa lettre de maîtrise. Mémoire.

La citoyenne Lamy a fait don de la somme de trois livres en numéraire, ci..... 3 » plus deux bracelets et un bijou en argent.

Le citoyen Le Roux a fait don d'un chapeau pour la cavalerie.

Le citoyen Romond a fait don d'une dragonne et de deux épau-lettes en or.

Le citoyen Foignet a fait don d'une dragonne en or.

Le citoyen Étienne Gerome a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Fiorac Maugars aîné, a fait don de la somme de.. 50 »

Le citoyen Gillot, juge de paix, a fait don de la somme de..... 50 »

Le citoyen Gerôme l'aîné, a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Théodore Rousseau a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Farges père, a fait don de la somme de..... 25 »

plus une paire de boucles d'argent.

Le citoyen Narcisse Sureau... 30 »

Le citoyen Chanon Venard a fait offre de la somme de..... 25 »

Le citoyen Roscleur a fait offrande de la somme de..... 50 »

Le citoyen Gillet a fait offre de la somme de..... 50 »

plus six chemises et un manteau bleu.

Le citoyen Sibillon a fait offre de la somme de..... 50 »

1.051 l. 8 s.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 223.

(2) Archives nationales, carton F¹⁰ 879, dossier Étampes.

(3) Le procès-verbal de la Société populaire d'Étampes et l'un des quatre états de dons n'étaient pas joints à cette lettre.

(4) Archives nationales, carton F¹⁰ 879, dossier Étampes.

Lesquels dons et offres ont été déposés sur le bureau et remis au président, et il en a été arrêté mention honorable au procès-verbal.

Le citoyen Boulemier, ex-chanoine, a déposé